MODE OPERATOIRE DE LA VOTATION CITOYENNE DU 28 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2009

Pour le bon déroulement de la votation, certains impératifs sont à respecter, afin de garantir le caractère démocratique et légitime de notre démarche.

La période de la votation Pour un maximum d'efficacité, il sera possible de voter du 28 septembre au 3 octobre 2009 suivant les opportunités, le temps fort restant bien sur le samedi 3 octobre. Il est possible d'organiser des votations anticipées sur des lieux publics très fréquentés avant le 28 septembre, par exemple les marchés se tenant le dimanche 27 septembre et autres évènements.

Les horaires du vote Le seul impératif reste la fin du scrutin, fixée à 18 heures le samedi 3 octobre pour la remontée des résultats au niveau national. La compilation des résultats se fera au fur et à mesure, en tout état de cause le Comité national sera « de permanence » le dimanche 4 octobre 2009.

Les lieux de vote Il n'y a pas d'impératif, en mairie, sur les marchés, bien sur devant les bureaux de poste, dans ou aux abords des entreprises, des établissements scolaires où cela sera possible. L'objectif étant de donner au maximum de personnes la possibilité de se prononcer. Une carte interactive est disponible en ligne sur le site du comité national avec par département les lieux de vote.

Le vote

- Toute personne âgée de plus de 18 ans peut voter, quelle que soit sa nationalité, il n'est demandé aucune pièce d'identité.
- Sur la feuille d'émargement, faire inscrire son nom, prénom, sa ville de résidence et sa signature
- Elle pourra ensuite cocher la case de son choix sur le bulletin de vote et l'introduire dans l'urne.

Dépouillement et remontée des résultats

Cas 1 : Il existe un comité dans votre département, (Comités départementaux en page d'accueil du site http://www.appelpourlaposte.fr/), c'est lui qui organise le dépouillement et la remontée des résultats sur le comité national.

Cas 2 : Il n'y a pas de comité départemental, dans ce cas le comité local (entreprise, établissement scolaire, comité de ville ou commune organisatrice), organisent le dépouillement et remontent les résultats au comité national